

## Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix

### Appel à manifestations d'intérêt - Quatrième cycle de programmation

Cet appel à manifestations d'intérêt doit être lu en complément des [\*\*Termes de référence\*\*](#) et du [\*\*Manuel des opérations\*\*](#) du Fonds. En cas de différence entre les documents, notamment ce qui concerne ce quatrième cycle de programmation, le présent appel à manifestation d'intérêt prévaudra.

Le Fonds n'acceptera **qu'une manifestation d'intérêt militaire et une manifestation d'intérêt policière par pays**. Dans chaque manifestation d'intérêt, il est toutefois possible de solliciter des financements pour un ou plusieurs projets.

Le Secrétariat du Fonds n'acceptera que les manifestations d'intérêt dûment remplies à l'aide de nos modèles et annexes.

### Contexte

Crée par les Nations Unies, le Canada et les États membres en 2019 et hébergé par ONU Femmes, le Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix est un [fonds d'affectation spéciale multidonateurs innovant de l'ONU](#) visant à accélérer les progrès dans la réalisation des cibles de l'ONU en matière d'égalité des genres, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et à la [Stratégie des Nations Unies pour la parité entre les sexes applicable au personnel en uniforme](#) (UGPS).

À travers les aides financières et les mesures d'incitation fournies aux pays contributeurs de contingents et/ou de personnel de police (T/PCC) pour déterminer et surmonter les obstacles au déploiement, les activités du Fonds soutiennent par ailleurs directement les initiatives [Action pour le maintien de la paix](#) (A4P) et [A4P+](#) du Département des opérations de paix (DPO) – et encouragent les États membres à augmenter concrètement le déploiement des femmes dans les opérations de paix et faire progresser le programme Femmes et paix et sécurité.

Le Fonds est l'une des composantes de la plus globale [Initiative Elsie pour les femmes dans les opérations de paix](#), lancée par le gouvernement canadien en 2017. L'Initiative Elsie est un projet multilatéral d'une durée de dix ans, constitué de plusieurs autres composantes, parmi lesquelles l'établissement d'une méthodologie complète d'évaluation des obstacles - la [Mesure des opportunités pour les femmes dans les opérations de paix](#) (MOWIP), élaborée par le [Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité](#) (DCAF) et le [Gender and Security Sector Lab](#) de l'Université Cornell. L'Initiative Elsie œuvre en collaboration avec les Nations Unies afin de créer des environnements de missions onusiennes plus favorables à travers le projet [Initiative Elsie pour les missions de terrain](#) mené par le Département de l'appui opérationnel (DOS) de l'ONU.

### Introduction

Nous allons prochainement lancer le quatrième cycle de programmation du Fonds. Les **T/PCC** actuels et potentiels et les organisations **des Nations Unies intéressés**<sup>1</sup> sont invités à solliciter les financements du Fonds à l'aide du modèle de manifestation d'intérêt et de la fiche explicative du Fonds indiquant comment remplir sa manifestation d'intérêt. Ces deux documents sont disponibles sur [le site du Fonds](#).

<sup>1</sup> Les autres parties prenantes, telles que les OSC, ne peuvent pas solliciter de financements au Fonds de façon indépendante. Les OSC peuvent participer aux activités financées, mais celles-ci doivent être menées en partenariat avec un T/PCC ou une organisation de l'ONU participante et dans le cadre d'une proposition de ces derniers.

## But et portée du soutien apporté par le Fonds

1. Soutenir les T/PCC actuels et potentiels dans la mise en œuvre des activités suivantes :
  - i. Mener une évaluation des obstacles afin de déterminer la nature et l'ampleur des freins entravant le déploiement de femmes militaires/policières formées et qualifiées dans leur contexte national ; et
  - ii. Mettre en œuvre des projets visant à lever les obstacles spécifiques définis lors de cette évaluation.
2. Permettre aux T/PCC de se faire rembourser certains frais supplémentaires liés au déploiement des femmes qui ne sont couverts par aucune politique de remboursement existante des Nations Unies.
3. Encourager les T/PCC à accroître le déploiement significatif de femmes formées et qualifiées pour le maintien de la paix en offrant une « prime aux unités fortement paritaires ». L'accent est mis sur le déploiement d'unités fortement paritaires, plutôt que de femmes à titre individuel, afin que l'environnement de travail et de vie favorise la participation significative de ces femmes aux opérations de paix.
4. Soutenir, de manière ciblée et limitée, des projets pilotes au sein des missions des Nations Unies visant à améliorer les conditions de déploiement des femmes chargées du maintien de la paix.
5. Suivre et évaluer les contributions de ces mesures en faveur d'une participation significative accrue des femmes en uniforme, et diffuser, dans la mesure du possible, les enseignements utiles.

Le Fonds considère que malgré le système de financement évolutif de l'ONU, essentiel à la conduite d'opérations de paix par l'organisation, aucune des mesures existantes ne met spécifiquement l'accent sur l'augmentation du déploiement des femmes en uniforme chargées du maintien de la paix. Par conséquent, le Fonds constitue une innovation qui complète les financements actuels des Nations Unies en soutenant spécifiquement la participation significative des femmes en uniforme dans le maintien de la paix.

Compte tenu de ses contraintes de temps et de ressources, le Fonds n'a pas pour ambition de lever l'ensemble des obstacles à la participation des femmes en uniforme aux opérations de paix de l'ONU. Il aspire toutefois à accélérer le rythme du changement vers une plus forte participation significative des femmes en uniforme dans les opérations de paix de l'ONU, et fait office d'initiative pilote dont les États membres pourraient tirer parti pour concrétiser leur objectif affiché d'améliorer la représentation des femmes dans les opérations de paix de l'ONU.

## Modalités de financement et propositions

Le Fonds peut examiner des propositions et fournir des financements pour les trois modalités de financement suivantes : 1) évaluation des obstacles ; 2) financement flexible de projet ; et 3) prime pour unité fortement paritaire.

### 1. Évaluation des obstacles

Le Fonds peut fournir des financements pour la conduite d'une évaluation des obstacles. Celle-ci vise à déterminer les principaux facteurs limitant le déploiement de personnel féminin en uniforme sur les missions de paix des Nations Unies. Le type et les effets de ces obstacles varient d'un T/PCC à un autre. L'évaluation des obstacles établit une base factuelle détaillée afin de définir et concevoir des projets visant à accroître la participation significative des femmes en uniforme dans les opérations de paix. Elle permet également d'établir une évaluation de référence au regard de laquelle les progrès pourront être évalués.

Une méthodologie d'évaluation des obstacles a été élaborée par le DCAF et l'Université Cornell ; il s'agit de la méthodologie MOWIP - [Mesure des opportunités pour les femmes dans les opérations de paix](#). Les ressources ci-dessous sont disponibles :

- Un aperçu de la méthodologie MOWIP est disponible sur le [site du Fonds](#).
- [Le manuel de la méthodologie MOWIP](#) est disponible en anglais, en français et en espagnol sur le [site du DCAF](#).
- La boîte à outils MOWIP, qui contient des fiches explicatives et des modèles, est également disponible en anglais et en français sur le [site du DCAF](#) sous la forme de dossiers ZIP téléchargeables.

- Les publications d'évaluation des obstacles MOWIP existantes sont également disponibles sur le [site internet du Fonds](#).

Les candidats souhaitant solliciter des financements pour une évaluation des obstacles ont le choix :

- d'utiliser la méthodologie MOWIP (recommandé), ou
- de trouver et de suivre une méthodologie dont la portée est similaire à celle du MOWIP, conformément aux critères d'évaluation des obstacles présentés dans les [termes de référence](#) du Fonds (Annexe 1). Dans ce second cas de figure, le Secrétariat du Fonds devra valider que la méthodologie proposée répond bien aux exigences détaillées dans l'Annexe 1.
- Quelle que soit la méthodologie choisie, il faudra qu'elle comprenne la collecte et l'analyse de données primaires et secondaires. Cela inclut, sans s'y limiter :
  - La législation en vigueur,
  - la répartition des femmes et des hommes au sein des institutions nationales militaires et policières,
  - les politiques et pratiques institutionnelles en matière de maintien de la paix,
  - des indicateurs basés sur la perception et permettant de recueillir les attitudes et expériences *des femmes et des hommes*, afin de mieux comprendre les obstacles existants.

## 2. Financement flexible de projet

Le Fonds financera, en tout ou partie, des projets visant directement à accroître la participation significative des femmes en uniforme dans les missions de maintien de la paix de l'ONU, ou qui adoptent une approche à long terme pour accroître le nombre de femmes dans les listes nationales de réserve en vue d'un déploiement. Afin d'encourager des solutions innovantes aux obstacles spécifiques identifiés, le Fonds n'impose pas d'exigences quant à la nature des projets ou activités proposés.

**Pour ce quatrième cycle de programmation, l'évaluation des obstacles est une exigence préalable pour solliciter et bénéficier d'un financement de projet.** Les propositions doivent s'appuyer sur les conclusions de l'évaluation des obstacles pour définir et hiérarchiser les activités, et proposer des solutions innovantes, ciblées et durables aux obstacles identifiés.

## 3. Prime aux unités fortement paritaires

Le Fonds peut offrir une prime aux T/PCC déployant une unité fortement paritaire. Seuls les T/PCC sont éligibles à cette [modalité de financement](#).

### **Qu'est-ce qu'une unité fortement paritaire ?**

*Une unité fortement paritaire se définit comme une unité au sein de laquelle les femmes sont très bien représentées à tous les échelons, y compris aux postes d'autorité, qui a dispensé une formation sur l'égalité des genres à tous ses membres, et qui dispose du matériel adapté (notamment des équipements, infrastructures, logements...) pour assurer la parité des conditions de déploiement pour les femmes et pour les hommes chargés du maintien de la paix.<sup>2</sup>*

## Instructions portant sur les propositions

Conformément à l'objectif du Fonds de l'Initiative Elsie, à savoir promouvoir l'innovation et favoriser un changement transformationnel dans la participation significative des femmes aux opérations de paix, les critères applicables aux propositions de paiements incitatifs ne sont pas rigides. Il appartient donc aux candidats de définir la nature, la portée et la valeur de leur proposition, en tenant compte des orientations suivantes :

La proposition devra :

<sup>2</sup> [TdR du Fonds](#) – Page 20.

- Accroître de façon avérée et substantielle le nombre de femmes en uniforme et leur pourcentage au sein d'une unité constituée déployée dans une opération de maintien de la paix (unité militaire ou policière). Au minimum, afficher des pourcentages supérieurs de 5 points aux cibles fixées dans la [Stratégie pour la parité entre les sexes applicable au personnel en uniforme \(UGPS\) 2018-2028](#).<sup>3</sup>
- Démontrer que les femmes mobilisées sont pleinement intégrées dans l'unité et contribuent à l'exécution de son mandat et à l'ensemble des tâches qui lui seront confiées (y compris les patrouilles, les tâches liées à la sécurité, à l'engagement et aux interventions en cas d'incidents). Cela implique de confirmer et d'apporter les preuves que toutes les femmes sont pleinement formées à l'exercice de leurs fonctions au sein de l'unité et qu'elles ont participé aux formations et aux préparatifs préalables au déploiement.
- Prouver l'existence de procédures adaptées pour traiter les cas de harcèlement, d'agression, d'exploitation et d'atteintes sexuels. En ce sens, veuillez consulter [les normes de conduite des Nations Unies](#).
- Démontrer que du matériel adapté appartenant aux contingents (MAC) sera fourni aux hommes et aux femmes chargés du maintien de la paix, conformément au [Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents](#)<sup>4</sup>.

Par ailleurs, tous les membres de l'unité doivent remplir, voire dépasser, les exigences actuelles du DPO en matière de formation avant déploiement sur le genre dans l'armée/la police, les violences sexuelles et basées sur le genre, les violences sexuelles liées aux conflits, et le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels. Consultez le [Centre de ressources de maintien de la paix des Nations Unies](#) pour plus d'informations sur les modules de formation de base préalable au déploiement (CPTM).

Les propositions d'unités fortement paritaires doivent également s'efforcer de démontrer les paramètres suivants :

- L'engagement à employer des femmes à tous les échelons et dans toutes les sous-unités . Dans l'idéal, les femmes sont représentées de façon proportionnelle à tous les échelons de l'unité.
- La proposition doit démontrer comment le déploiement et la représentation accrue des femmes dans le maintien de la paix seront maintenus sur la durée, notamment après la fin du projet.

La proposition doit couvrir la durée de déploiement de l'unité (généralement 12 mois) et pourra être étendue à deux périodes de déploiement supplémentaires (généralement 12 mois chacune), soit un total de 3 ans. La prime pour la seconde année sera majorée de 25 % par rapport au montant initial. La prime pour la troisième année sera majorée de 50 % par rapport au montant initial. Le [calculateur GSU](#) est disponible sur le site du Fonds vous permettra de calculer le montant auquel vous pourrez prétendre.

Concernant les propositions visant une prime aux unités fortement paritaires, la priorité sera accordée aux T/PCC qui envisagent de réinvestir la prime dans des activités qui feront davantage progresser les objectifs du Fonds.

Les propositions visant à obtenir une prime aux unités fortement paritaires doivent être validées par le Fonds *avant* le déploiement de l'unité. Cette prime prend la forme d'un versement direct au T/PCC réalisé à la fin de la période de déploiement de l'unité et après que le Fonds ait vérifié si cette dernière répondait bien aux critères d'attribution de la prime<sup>5</sup>. Le Fonds ne versera pas de prime pour une fraction d'unité déployée (ex. une compagnie ou un peloton au sein d'un bataillon d'infanterie) — l'unité en question doit être autonome.

---

<sup>3</sup> Pour 2023, la cible fixée pour les UPC est de 13 % ; les UPC doivent donc comporter un minimum de 18 % de femmes. De même pour les contingents, la cible est fixée à 10 %, donc il faudra atteindre un minimum de 15 % de femmes.

<sup>4</sup>Le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents est soumis à un examen triannuel du [Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents](#) . Documents de travail 2023 à prendre en considération : [Document de travail du Secrétariat n° 23 : Implementation of Recommendations by the Elsie Initiative for Field Missions' Facilities and Infrastructure](#); et document de travail des États membres i) [Gender-Responsive Improvements to the COE Manual](#) (prise en compte des exigences médicales des femmes) et ii) [Gender-Responsive Improvements to the COE Manual](#) (prise en compte de la Stratégie UGPS, du harcèlement et du harcèlement sexuel). Documents de travail 2026 à prendre en considération : [lien](#).

**Remarque : Le montant de la prime aux unités fortement paritaires est distinct des financements de projet et se calcule en fonction de la taille de l'unité déployée. Voir [le simulateur de prime](#) pour calculer le montant qui sera remboursé au titre de la prime aux unités fortement paritaires.**

## Manifestation d'intérêt

Chaque lettre de manifestation d'intérêt peut solliciter des financements pour une ou plusieurs activités et/ou modalités de financement :

- Évaluation des obstacles uniquement
- Financement de projet – **possible uniquement si une évaluation des obstacles crédible a déjà été conduite**
- Financement de projet et prime aux unités fortement paritaires – **doit être accompagné d'une évaluation des obstacles crédible.**
- Évaluation des obstacles et prime aux unités fortement paritaires
- Prime aux unités fortement paritaires uniquement – la conduite d'une évaluation des obstacles est **fortement recommandée**, si cela n'a pas déjà été fait.

## Critères d'éligibilité

Pour être éligible aux financements, les propositions et candidatures adressées au Fonds doivent contribuer à au moins un des quatre résultats présentés dans le [Cadre de suivi-évaluation du Fonds](#)<sup>6</sup>, ainsi qu'à au moins un des indicateurs associés à ce(s) résultat(s).

### Résultats du Cadre de suivi et évaluation du Fonds (MEF)

1. Meilleure connaissance des obstacles spécifiques à chaque pays limitant le déploiement de femmes en uniforme dans les missions de maintien de la paix de l'ONU
2. Augmentation des déploiements significatifs des femmes en uniforme dans les missions de paix de l'ONU
3. Augmentation de la réserve de femmes en uniforme pouvant être déployées en tant que personnel de maintien de la paix de des Nations Unies
4. Amélioration des conditions de vie et/ou de travail des femmes en uniforme dans les missions de paix de l'ONU.

## Critères d'éligibilité supplémentaires pour les gouvernements nationaux

Les gouvernements nationaux doivent également répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Être un pays qui fournit des contingents ou du personnel de police à l'ONU (T/PCC), ou qui envisage sérieusement de le faire<sup>7</sup>, ce que la manifestation d'intérêt devra être en mesure de prouver.
- Faire preuve d'un engagement de haut-niveau, la manifestation d'intérêt étant signée par le ministre ou le chef de la Défense, le ministre de l'Intérieur/directeur général de la Police ou leur équivalent.
- Fournir une justification détaillée pour chaque projet proposé dans la manifestation d'intérêt.
- Répondre aux exigences de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme ([PDVDH](#)) et de l'évaluation sur l'Approche harmonisée des transferts monétaires ([HACT](#)), et rester éligible à recevoir un appui de l'ONU après une évaluation des risques et l'application des éventuelles mesures d'atténuation nécessaires.

Ces procédures obligatoires seront effectuées par le Secrétariat du Fonds après réception d'une proposition détaillée, puis au cours de l'étape 5 du cycle de programmation. Elles ne sont pas encore requises à l'étape de la manifestation d'intérêt. Néanmoins, les T/PCC devraient prendre connaissance des exigences de ces procédures et se tenir prêts à les soutenir et les faciliter.

---

[Cadre de suivi-évaluation du Fonds](#) – Section 4.2.2.

<sup>7</sup> Par exemple, engagements ministériels pris lors de forums de haut-niveau/internationaux liés à la sécurité.

Les gouvernements sont également tenus de rédiger leurs rapports conformément aux catégories du Groupe des Nations unies pour le développement (GNUD). Des orientations seront fournies aux candidats dont les projets sont retenus pour l'élaboration d'une proposition détaillée.

### **Critères d'éligibilité supplémentaires pour les organismes de l'ONU participants**

Le Fonds pourra également soutenir des projets soumis par des « organismes de l'ONU participants » destinés à mettre en œuvre et à tester des innovations visant à accroître la participation active des femmes en uniforme déployées dans les opérations de paix des Nations Unies. Ces projets sont censés répondre à des lacunes qui ne sont généralement pas couvertes par les ressources budgétaires ou extra-budgétaires existantes. Les organismes de l'ONU participants doivent s'engager à assurer l'éventuel déploiement à plus grande échelle des projets — à réaliser avec d'autres ressources — ainsi qu'à couvrir les frais récurrents et visant à assurer la pérennisation au-delà de la fin du projet.

À titre indicatif, l'allocation des fonds sur des projets menés par l'ONU ne devrait normalement pas dépasser 20 % du total des fonds disponibles<sup>8</sup>.

### **Critères de priorité**

En plus de satisfaire aux critères d'éligibilité décrits plus haut, toutes les manifestations d'intérêt et propositions détaillées seront évaluées selon les critères de priorité établis ci-après. Dans leur manifestation d'intérêt, les candidats doivent fournir des informations précisant comment la proposition répond à chacun de ces critères.

*Innovation* : La proposition doit présenter des **solutions novatrices et des approches nouvelles** pour lever les obstacles rencontrés dans le contexte national ou l'environnement de la mission sur le terrain.

*Évaluation des risques* : Dans la proposition, les candidats doivent définir les risques associés à la **mise en œuvre du projet**, ainsi que des stratégies d'atténuation de ces risques.

*Durabilité et extension* : La proposition doit démontrer de quelle façon le déploiement et la représentation accrue des femmes dans le maintien de la paix seront pérennisés, notamment à l'issue du projet et du versement des financements du Fonds. La priorité sera accordée aux projets susceptibles de contribuer à l'**augmentation continue** du nombre de femmes en uniforme déployées par un T/PCC. Cela inclut les projets faisant preuve d'une **appropriation nationale manifeste** et susceptible de générer des contributions et des enseignements pouvant être partagés avec d'autres T/PCC.

*Engagement* : Les candidats doivent démontrer de quelle façon les femmes, et plus **particulièrement celles en uniforme**, participent pleinement à l'ensemble du cycle de projet, notamment à la conception et à la mise en œuvre de celui-ci.

*Cibles* : La proposition doit mettre en avant des **objectifs clairs et spécifiques** (nombre et pourcentage) sur l'augmentation du nombre de femmes chargées du maintien de la paix, et les rôles dans lesquels elles seraient déployées (le cas échéant) pendant la durée du projet.

*Données de référence* : La proposition doit inclure le **pourcentage actuel de femmes au sein des forces armées nationales et/ou des services de police**, ainsi que leur répartition par niveaux hiérarchiques. Ces chiffres représentent les données de référence permettant de mesurer les progrès réalisés et de justifier les objectifs du projet.

---

<sup>8</sup>Les projets pour lesquels les organismes de l'ONU reçoivent des fonds en coordination avec un T/PCC ne comptent pas parmi les 20 % de projets conduits par les Nations Unies.

*Impact et pertinence stratégique :* La priorité sera donnée aux projets qui :

- Contribuent à plusieurs résultats du Fonds
- Présentent des données de référence et des cibles现实的
- Ont de fortes chances d'aboutir au déploiement d'un **nombre important de femmes en uniforme**, y compris à des postes stratégiques et de commandement
- Émanent de T/PCC, surtout si ceux-ci sont éligibles à l'aide publique au développement (APD).

*Rapport coût/efficacité :* Les candidatures doivent présenter des **coûts raisonnables et bien justifiés**, ainsi qu'une démonstration de **l'utilisation économique des ressources**. Les contributions financières et en nature provenant d'autres sources sont encouragées et doivent être clairement indiquées dans la manifestation d'intérêt.

*Gestion, suivi et établissements de rapports liés du projet :* L'approche proposée en matière de gestion, de suivi du projet et d'établissement de rapports, ainsi que la prise en compte par les candidats des principaux risques et des stratégies d'atténuation seront évaluées. Toutes les organisations bénéficiaires et les partenaires d'exécution doivent disposer de **procédures robustes de suivi et d'établissement de rapports**, et veiller à leur intégration dans le document de proposition détaillée, en tenant compte du [Cadre de suivi-évaluation du Fonds](#).

## Budget des propositions

Concernant les candidatures pour financement de projet, le montant maximal par proposition dans ce quatrième cycle de programmation s'élève à 1 500 000 dollars US. Le montant minimum est de 150 000 dollars.

Les propositions liées à la prime aux unités fortement paritaires ne sont pas prises en compte dans ce plafond. Autrement dit, un T/PCC peut soumettre une candidature pour une prime aux unités fortement paritaires ET une demande de financement jusqu'à 1 500 000 dollars dans une même manifestation d'intérêt.

## Durée

La période de mise en œuvre pour le financement de projet ne devrait pas dépasser deux ans. La durée prévue pour une évaluation des obstacles est d'environ 12 mois. Pour les primes aux unités fortement paritaires uniquement, la durée du financement peut couvrir jusqu'à trois ans.

## Gouvernance

*Diligence raisonnable :* L'accomplissement des formalités de diligence raisonnable pour toutes les propositions est un élément fondamental de la gestion des risques liés au programme du Fonds. Dans le cadre de l'étape 5 du cycle de programmation, le Secrétariat du Fonds est chargée de conduire ces formalités pour toutes les propositions. Ces formalités comprennent un examen de la proposition de projet et de sa stratégie de gestion des risques, la conduite d'une micro-évaluation [HACT](#), la politique [PDVDH](#) et la mise en oeuvre de la stratégie de gestion des risques au niveau du Fonds. Le Secrétariat du Fonds recruterá des consultants internationaux pour conduire ces évaluations.

*Gestion des risques propre au projet :* Lors de l'étape 5 du cycle de programmation, les candidats doivent élaborer une stratégie de gestion des risques propre à chaque proposition. Cette stratégie devra présenter la définition, le suivi, les niveaux de tolérance et la réponse aux risques pertinents.

Chaque proposition doit **aborder explicitement les questions de sécurité de toutes les femmes militaires ou policières** concernées ou soutenues dans le cadre du projet. Après la mise en œuvre des mesures d'atténuation, les effectifs féminins ne doivent pas être exposés à des risques résiduels plus élevée — en matière de sécurité physique, de bien-être psychosocial ou de réputation — que ceux auxquels leurs homologues masculins sont exposés.

## Dates clés du 4<sup>e</sup> cycle de programmation :

1 <sup>re</sup> étape	Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt	Jeudi 9 octobre 2025
2 <sup>e</sup> étape	Date limite pour la soumission des manifestations d'intérêt au Fonds	Mercredi 31 janvier 2026
3 <sup>e</sup> étape	Examen des manifestations d'intérêt	Février-mars 2026
4 <sup>e</sup> étape	Notification des candidats sélectionnés pour soumission de propositions complètes	Avril 2026
5 <sup>e</sup> étape	Élaboration et soumission des propositions et budget détaillés	Mai-octobre 2026
6 <sup>e</sup> étape	Examen technique des propositions <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examen mené par le Secrétariat du Fonds, prise en compte des commentaires par les T/PCC ou organisations de l'ONU participantes</li> <li>• Examen mené par le Comité technique du Fonds, prise en compte des commentaires par les T/PCC ou organisations de l'ONU participantes</li> </ul>	Octobre 2026 - Juillet 2027
7 <sup>e</sup> étape	Validation du Comité de pilotage et décaissement des fonds Sous réserve des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prise en compte des commentaires du Secrétariat et du Comité technique du Fonds</li> <li>• PRODOC final signé par les autorités compétentes (T/PCC et organisations de l'ONU participantes)</li> <li>• Accords requis signés et en vigueur, si applicable <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Accord d'utilisation des données (DUA) pour la méthodologie MOWIP</li> <li>○ Mémorandum d'accord (MoA) si le bénéficiaire des fonds est un T/PCC</li> <li>○ Mémorandum d'entente (MoU) si le bénéficiaire des fonds est une organisation de l'ONU participante</li> </ul> </li> </ul>	Novembre 2026-septembre 2027

**Comment candidater :** Les pays fournisseurs de contingents et/ou personnel de police (T/PCC) et les organismes des Nations Unies sont invités à remplir le formulaire de manifestation d'intérêt et à l'envoyer par courrier électronique au Secrétariat du Fonds [elsie.mptf@unwomen.org](mailto:elsie.mptf@unwomen.org) au plus tard le 31 janvier 2026.

**Sélection et notification :** Après examen des dossiers, le Secrétariat du Fonds informera les candidats de la suite réservée à leur manifestation d'intérêt.